

ANNEXE .SO - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .SO

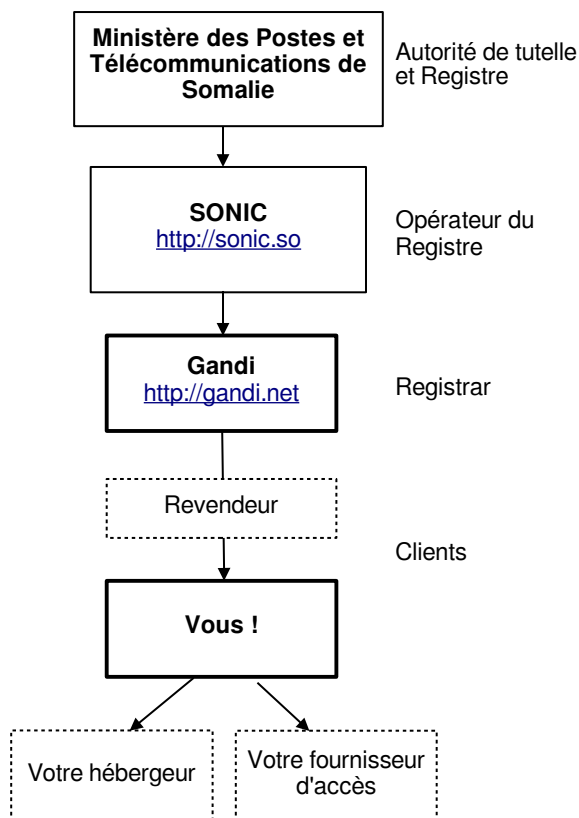
version n° 2.1 du 10 novembre 2018

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .SO supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .SO.1. Autorité de tutelle et Registre

.SO est l'extension officielle de la Somalie. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .SO :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .SO.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .SO, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .SO, définies par .SO Registry, consultables à l'adresse suivante :

- Politique d'enregistrement : http://sonic.so/wp-content/uploads/2018/11/dotso-domain-name-registration-policies_v1.1_2.pdf

Ce document contractuel, que Vous reconnaissez avoir lu et accepté via Notre Interface, Vous lie au Registre du .SO. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .SO.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/so/info>

Les .SO sont ouverts aux personnes ayant un lien de bonne foi avec la Somalie, notamment :

- organisations et institutions en Somalie,
- personnes physiques qui résident en Somalie,
- personnes ayant un lien légitime et clair avec la Somalie dont elles peuvent rapporter la preuve.

Le Registre peut procéder à des vérifications d'éligibilité à tout moment. A défaut de pouvoir justifier de Votre lien avec la Somalie, le Registre pourra procéder à la destruction de Votre nom de domaine sans remboursement.

Vous devez fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour pendant toute la durée d'enregistrement de Votre nom de domaine, et notamment conserver une adresse email valide.

Vous engagez à participer de bonne foi à toute procédure, mise en place par le Registre du .SO, intentée par ou contre Vous.

En outre, le Registre n'autorise pas la publication de contenus pour adultes ou relatifs aux jeux d'argent.

Article .SO.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'expiration**.

Article .SO.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/so>

Article .SO.6. Stockage des données personnelles

Vous consentez que le Registre du .SO ainsi que ses sous-traitants et agents autorisés accèdent à Vos données personnelles et peuvent les utiliser (cette utilisation inclut leur traitement, leur copie, leur publication et leur modification) et les rendent publiques dans la base de données [Whois](#) publique du Registre, en conformité et dans le respect des lois relatives à la protection des données personnelles et de la vie privée applicables, et aux seules fins de permettre l'enregistrement et la gestion des noms de domaine.

Article .SO.7. Règlement des litiges

Le Registre du .SO a adopté la politique de résolution des litiges « UDRP » de l'ICANN pour les noms de domaine en .SO, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

- Politique d'enregistrement (Chapitre 4, 4.1) : http://sonic.so/wp-content/uploads/2018/11/dotso-domain-name-registration-policies_v1.1_2.pdf

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles sur ces adresses :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp/>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organisme régulateur (OMPI) : http://www.wipo.int/amc/fr/domains/cctld_db/codes/so.html

Article .SO.8. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration) ;
- Votre domaine a été initialement enregistré et transféré depuis plus de 60 jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .SO.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .SO ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .SO.10. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

A partir de cette date, le nom de domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .SO.11. Intervention du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est en droit (mais n'est pas obligé) de rejeter Votre demande d'enregistrement, détruire Votre nom de domaine ou le transmettre à un tiers :

- si Vos données personnelles sont incomplètes ou inexactes, ou ne sont pas en conformité avec les [Politiques d'enregistrement du Registre](#) ; ou
- pour protéger la stabilité et l'intégrité du système du Registre et/ou de l'enregistrement et/ou de la gestion des noms de domaine en .SO ; ou
- afin de se conformer aux lois et règlement applicables, et/ou à toute décision prise par une autorité judiciaire, extrajudiciaire ou administrative compétente ; ou
- pour éviter toute responsabilité du Registre, de ses affiliés, dirigeants, administrateurs, employés, agents et/ou sous-traitants.

Le Registre du .SO est en droit de suspendre ou détruire tout nom de domaine en cas de violation des [Politiques d'enregistrement](#) d'un nom de domaine en .SO.

-fin de l'annexe .SO-